

**A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant
18 organisations* remettent une lettre au président de la République
s'inquiétant de la situation des mineurs isolés**

En cette journée anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, nos organisations qui veillent au respect des droits fondamentaux des enfants sur le territoire français se sont réjouies de voir ces derniers mis à l'honneur pour la première fois au Palais de l'Élysée.

Elles notent également des avancées positives dans certains domaines concernant les enfants, sous l'impulsion de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Cependant nous ne pouvons fêter les droits de l'enfant en ce haut lieu de la République tout en taisant notre très vive inquiétude, largement partagée par toutes nos organisations, sur la situation des mineurs isolés, notamment ceux de Calais dirigés vers des CAOMI (centres d'accueil et d'orientation pour les mineurs isolés).

Nous avons donc saisi l'occasion de la cérémonie du 19 novembre à l'Élysée pour remettre en mains propres au président de la République une lettre l'invitant à demander au gouvernement de « revoir sa copie ».

Cette lettre insiste sur les dérogations graves au droit commun de la protection de l'enfance et de l'éducation pour ces mineurs, et indique que, fait exceptionnel, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a, à la suite de l'évacuation de la « Jungle de Calais », rappelé à l'ordre les gouvernements britannique et français, dans un [communiqué sévère](#) déclarant : *«Les événements de la semaine dernière ont montré clairement que des considérations politiques et autres ont prévalu sur les promesses initialement faites par les deux gouvernements selon lesquels la situation des enfants non accompagnés serait leur priorité. Peu de cas a été fait en réalité de l'intérêt supérieur de ces enfants».*

Un rendez-vous avec le cabinet de l'Élysée et de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a été obtenu pour examiner plus en détail les violations de droits subies par ces enfants et tenter d'y apporter de nouvelles solutions plus conformes à la loi qui, rappelons-le, doit s'appliquer à tous les enfants quelle que soit leur situation.

* Adéquations / Collectif AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant) / ANACEJ (Association nationale des Conseils d'enfants et de jeunes / COFRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant) / DEI-France (Défense des Enfants International) / ECPAT France / FIEP (Fédération Internationale pour l'éducation des parents / GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) / Hors la Rue / La Voix de l'Enfant / Ligue des droits de l'Homme / Solidarité Laïque / Syndicat de la Magistrature / SNUipp-FSU / SOS Villages d'enfants France / Unapp (Union nationale des acteurs de parrainage de proximité) / Thémis / UNICEF France.